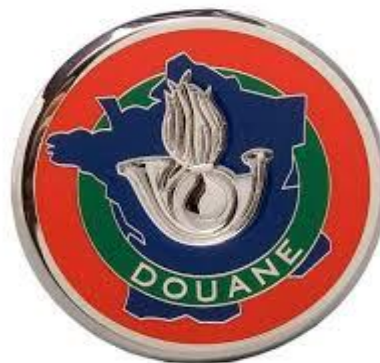


DOUANE : pourtant remis en cause suite aux attentats, le PSD reste toujours d'actualité !

Avec ses missions régaliennes, la douane est un service essentiel de l'État. Mais elle est aujourd'hui soumise à une pression grandissante et à une réorganisation permanente. Le PSD (2014-2018) est venue aggraver cette situation tout en mettant en exergue les efforts fournis par cette administration.

En trente ans, la douane a perdu 6000 agents dont 3000 (soit 16% du personnel) sur la dernière décennie et plus de 1500 services ont été fermés.



Un record pour une même administration !

Elle a donc très largement contribué aux efforts de l'État en matière d'économies budgétaires. Malgré cela, il est encore prévu pour 2015, une baisse de 225 emplois en équivalent temps plein, sur un effectif actuel de seulement 16 800 agents. Les moyens s'amenuisent et le dialogue social y est difficile. **Pourtant la douane est un service qui rapporte plus qu'il ne coûte** : que ce soit par les prises directes ou par la récolte de la TVA dans les transactions internationales.

78 milliards d'euros ont ainsi été perçues en 2014 soit 13 % des recettes de l'État.

Selon la Cour des Comptes, les dépenses de son programme budgétaire s'élevaient en 2012 à 1,59 milliards d'euros pour un effectif de 16 800 fonctionnaires.

Faites le ratio !

Il semble donc très contradictoire de réduire en permanence ses moyens tout en continuant à lui demander plus de résultats.

Suite aux attentats terroristes de janvier et novembre 2015, la présence territoriale des services douaniers devrait être amplifiée et, en priorité, dans les territoires transfrontaliers.

C'est tout simplement une question de bon sens tant pour la sécurité des personnes et des biens que pour l'activité globale des commerces et des entreprises.

C'est tout simplement une question de bon sens dans un environnement sociétal qui n'est pas celui « des Bisounours ».

Alors suite aux annonces du Président de la République, François HOLLANDE, devant le Congrès de renforcer de 1 000 agents les effectifs douaniers, il était permis d'espérer que le PSD serait dans la foulée supprimé et que le service public de la Douane serait reconnu comme administration prioritaire.

Ce n'est pourtant pas le cas si l'on en croit le message (**ci-dessous**) de la directrice générale Héléne Crocquevieille).

Du côté de l'intersyndicale, il y a fort à parier que le premier trimestre 2016 sera celui de l'action.

Et quand l'on sait que désormais, partout en France, de nombreux élus sont derrière les Gabelous, la victoire pourrait bien être au bout du chemin.

Pour la CFDT, en tous cas, l'heure reste plus que jamais la mobilisation.

- Extrait de la lettre du Conseil d'Administration des Douanes n°34 (Décembre 2015) :

Séminaire des administrateurs des douanes

« Les directeurs interrégionaux, régionaux, chefs de bureaux et le CA se sont réunis en séminaire, les **11 et 12 décembre**, à Paris.

Les échanges ont porté sur l'ensemble des thèmes d'actualité de la douane dans tous les secteurs de son activité. Toutefois, **compte tenu du contexte**, ils se sont focalisés pour une large part sur l'engagement et la mobilisation de la douane en matière de contrôles aux frontières et de lutte contre le terrorisme et son financement.

La directrice générale, après avoir salué la mémoire des trois collègues décédés au mois de novembre, a aussi insisté sur **le rôle de la douane en tant qu'acteur de la lutte contre le terrorisme**.

Elle a rappelé que l'heure était solennelle pour notre pays et que, dans ce contexte, la douane et l'ensemble des agents des douanes s'étaient mobilisés pour la protection de notre territoire et de nos concitoyens. Elle a fait le point sur l'augmentation des moyens humains et matériels attribués à la douane, qui doit être perçue comme une marque de confiance dans le savoir-faire et les capacités d'action de notre administration.

Elle a également insisté sur le fait que la reconnaissance de la douane dans le dispositif de sécurité ne faisait pas obstacle à la mise en avant de nos spécificités mais légitimait au contraire le savoir-faire douanier comme moyen essentiel pour lutter contre le terrorisme. Elle a conclu en indiquant que **les moyens attribués à la douane devaient être affectés au renforcement des contrôles et de la lutte contre le terrorisme** et ne pouvaient **en aucun cas dispenser la douane de mettre en œuvre les réformes de modernisation stratégique** engagées qui visent à conforter l'exercice de nos missions douanières en matière économique, fiscale ou encore comptable. En ce qui concerne la surveillance et la lutte contre le terrorisme et son financement, **le projet stratégique sera complété d'orientations** traduisant les annonces de renforcement en agents et en moyens, annoncées par le Président de la République le 16 novembre. »

